

# PRÉFECTURE DE LA SEINE-MARITIME

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

### Réalisation d'aménagements hydrauliques du bassin versant de la Madeleine

#### Syndicat mixte du Bassin versant de l'Andelle

Il sera procédé **du mardi 10 janvier 2023 à 9h au jeudi 9 février 2023 à 19h**, soit pour une durée de trente et un jours, à une enquête publique portant sur une demande d'autorisation environnementale au titre de la loi sur l'eau, une déclaration d'intérêt général, une déclaration d'utilité publique et une enquête parcellaire en vue du projet de réalisation d'aménagements hydrauliques du bassin versant de la Madeleine.

Cette enquête publique se déroule sur le territoire des communes de Blainville-Crevon (siège de l'enquête), Grainville-sur-Ry, Ry et Servaville-Salmonville.

Le projet a pour but de :

- Lutter contre les phénomènes de ruissellement et d'érosion des terres ;
- Lutter contre les phénomènes d'inondation qui affectent l'ensemble des communes riveraines et les vallées ;
- Préserver la qualité de la ressource en eau par la maîtrise des ruissellements ;
- Améliorer la qualité des milieux aquatiques par la diminution des flux hydrauliques et de limons sur la rivière.

L'autorité compétente pour prendre les décisions est le préfet de la Seine-Maritime.

Le dossier complet en version papier, ainsi qu'un registre d'enquête sont déposés dans les mairies des communes mentionnées ci-dessus pendant la durée de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Le dossier est également consultable :

- sur le site internet de la préfecture de la Seine-Maritime ([www.seine-maritime.gouv.fr](http://www.seine-maritime.gouv.fr))
- sur un poste informatique mis à disposition du public à la préfecture de la Seine-Maritime – Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial – Bureau de l'Utilité Publique et de l'Environnement, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Pendant la durée de l'enquête, le public peut consigner ses observations et propositions sur les registres d'enquête.

Toute observation peut en outre être adressée par correspondance à l'attention du commissaire enquêteur :

- à l'adresse de la mairie de Blainville-Crevon - Place de la mairie – 76116 Blainville-Crevon
- par voie électronique, à l'adresse : [pref-enquetepublique@seine-maritime.gouv.fr](mailto:pref-enquetepublique@seine-maritime.gouv.fr)

Les observations et propositions transmises par voie électronique sont tenues à la disposition du public, en consultation, et dans les meilleurs délais, sur le site internet de la préfecture de la Seine-Maritime.

Monsieur Jean-Pierre Ferraud, Ingénieur retraité, est désigné en qualité commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur assure quatre permanences afin de recevoir les observations du public aux lieux, jours et heures suivants :

- mardi 10 janvier 2023 de 15h à 18h à la mairie de Blainville-Crevon,
- samedi 21 janvier 2023 de 9h00 à 12h00 à la mairie de Ry,
- mercredi 1<sup>er</sup> février 2023 de 16h à 19h à la mairie de Servaville-Salmonville,
- jeudi 9 février 2023 de 16h à 19h à Grainville-sur-Ry.

Toutes les informations relatives au dossier peuvent être demandées auprès de monsieur Anthony VANDEWIELE - [avandewiele@bv-andelle.fr](mailto:avandewiele@bv-andelle.fr)

A l'issue de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur aux mairies des communes concernées, à la préfecture de la Seine-Maritime (direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial - Bureau de l'Utilité Publique et de l'Environnement) et sur le site internet de la préfecture de la Seine-Maritime ([www.seine-maritime.gouv.fr](http://www.seine-maritime.gouv.fr)).

Le présent avis sera affiché dans les mairies précitées.